

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

12 -02- 2018

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**
Greffe



18036827

de

N° d'entreprise : **0644745637**

Dénomination

(en entier) : **GREENDATA**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Tournai 52/1 à 7520 RAMEGNIES-CHIN**

Objet de l'acte : Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2017 - Démission nomination administrateurs

L'assemblée prend acte de la démission des personnes suivantes avec un effet rétroactif au 1^{er} juin 2017:

Monsieur Laurent GUELTON, domicilié à 7800 ATH, Rue du Fort 7 bte 7 en tant qu'administrateur.

La SPRL NMS CONSULTING, dont le siège social est sis à 7971 BASECLES, Place de la Victoire 36, représentée par Monsieur Stéphane NEIRYNCK, domicilié à 7971 BASECLES, Place de la Victoire 36 en tant qu'administrateur et administrateur-délégué. L'assemblée donne quitus à Monsieur GUELTON et à la SPRL NMS CONSULTING pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants avec un effet rétroactif au 1^{er} juin 2017 pour une durée de 6 ans c'est-à-dire jusqu'à l'AGO de 2023 :

Monsieur Edgard BONTE, domicilié à 7730 NECHIN, Rue Reine Astrid 88

Monsieur Frédéric DUFOUR, domicilié à 7503 FROYENNES, Chaussée de Lannoy 65

Monsieur Pierre STASSEN, domicilié à 7540 KAIN, Rue de la Résistance 116

Monsieur Philippe FOUCART, domicilié à 7540, Rue de la Résistance 102

L'assemblée précise que ces mandats seront exercés à titre gratuit pour toute leur durée.

A l'unanimité, le Conseil confirme, avec un effet rétroactif au 1^{er} juin 2017 les fonctions d'Administrateur-délégué de Monsieur Pierre STASSEN et les fonctions de Président de Conseil d'Administration de Monsieur Edgard BONTE pour toute la durée de leurs mandats.

Le Conseil précise que les mandats de Messieurs STASSEN et BONTE seront exercés à titre gratuit pour toute leur durée.

SOCOFIDEX SCCRL

représentée par J. LEBRUN

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).